



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

GTO- RC CAND

DAF2026-1041 – projet 26-014

SGA

Secrétariat général pour l'administration

Service d'Infrastructure
de la Défense Sud-Ouest

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES
MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
PROCEDURE AVEC NEGOCIATION
PHASE CANDIDATURES**

Maître de l'ouvrage

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Conducteur d'opération

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE

Objet de la consultation

19-23 - Bassin de Brive - Antenne La Courtine - Accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation, la maintenance, la fourniture d'énergie et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, climatisation, chambre froide et des réseaux EF et ECS - P1/P2/P3

Remise des candidatures

Date et heure limites de réception : 25 septembre 2026 à 16h00

Niveau de classification :

MD	MA	MS	NP
			X

MD : marché avec détention d'ISC

MS : marché sensible

MA : marché avec accès à des ISC

NP : marché non protégé



Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest
223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex

SOMMAIRE

ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2. - OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Objet du marché :	3
2.2 – Durée du marché – période d'exécution :	3
2.3 – Procédure - Type de marché :	3
2.4 - Variantes :	3
2.5 – Sous-traitance :	4
2-6. Réalisation de prestations similaires	4
ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	4
3.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement :	4
3.2 – Forme juridique du soumissionnaire :	4
3.3 – exigences minimales :	4
ARTICLE 4 – Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché	5
4.1 – Enquête administrative sur la personne morale :	5
4.2 – Enquête administrative sur les personnes physiques :	5
4.3 – Cyber sécurité :	5
4.4 – Mention « Diffusion Restreinte »	6
ARTICLE 5. - PRESENTATION DES CANDIDATURES :	6
5.1 – Généralités :	6
5.2 – Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats :	6
5.3 - Modifications de détail au dossier de consultation :	6
5.4 – Renseignements complémentaires :	6
5.5 – Visite de site :	7
5.6 – Contenu de la candidature	8
5.6.1 dans le cadre du dispositif DUME 	8
5.6.2 HORS dispositif DUME	9
5.6.3 pièces complémentaires de la candidature	10
Dans les deux cas (articles 5.6.1 et 5.6.2), les candidats devront également produire : . Erreur ! Signet non défini.	
5.7. – Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures :	10
ARTICLE 6. NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES	10
6.1 – Nombre de candidatures admises :	10
6.2 – Sélection des candidatures :	10
ARTICLE 7 – PROCEDURE DE RECOURS	11

ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC

Etat – Ministère des armées et des Anciens Combattants– Secrétariat Général pour
l'Administration - Service d'Infrastructure de la Défense
Service d'Infrastructure de la défense Sud-Ouest.

Adresse postale : 223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex

Adresse physique : 9 rue de Cursol – 33000 Bordeaux.

ARTICLE 2. - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet du marché :

La présente consultation a pour objet l'accord cadre à bons de commande relatif à l'exploitation, la maintenance, la fourniture d'énergie et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, climatisation, chambre froide et des réseaux EF et ECS - P1/P2/P3

Les sites concernés sont définis ci-après dans l'article « décomposition du marché ».

2.2 – Durée du marché – période d'exécution :

Durée :

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de quatre (4) ans.

Une année s'entend de la date du fait, à la veille de la date à laquelle s'est produit le fait l'année suivante.

Il pourra être reconduit TROIS (3) fois par une période d'une année, par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder SEPT (7) ans.

2.3 – Procédure - Type de marché :

S'agissant d'un marché de défense ou de sécurité, il est régi par le livre III du code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure avec négociation, en application des articles L. 2320-1, L. 2324-3 et R. 2324-3 ainsi qu'aux articles R.2361-8 à R 2361-12.

Elle aboutira à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant estimé annuel HT de 1 141 667 €, conformément aux articles R. 2362-1 à R. 2362-6 et R. 2362-8 du code de la commande publique. L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

2.4 - Variantes :

En application de l'article R. 2351-8 du code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées.

2.5 – Sous-traitance :

En cas de sous-traitance, les sous-traitants devront répondre aux conditions d'habilitation énoncée à l'article 4 du présent règlement de consultation.

2-6. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application de l'article R2322- 12° du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement :

- *Financement du marché* : le marché est financé sur le budget de l'Etat.
- *prix du marché* : Les prix du marché sont :
 - ✓ à prix forfaitaire pour la maintenance préventive, ainsi que pour les prestations de maintenance corrective, lorsque le prix unitaire de la pièce nécessaire à la réparation est inférieur ou égal à 500 € HT en prix sec
 - ✓ à prix unitaires pour les prestations commandées par bon de commande, non prévues dans le forfait (prix unitaire de la pièce supérieure au seuil HT en prix sec, défini ci-après en fonction des lots, pour la maintenance corrective) et inscrites dans le bordereau de prix unitaires ou objet de devis.
- *Mode de règlement* : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
- *Règlement des comptes* : les prix sont révisables annuellement.
- *Délais de paiement* : le délai global de paiement fixé au marché ne peut être supérieur à 30 jours

3.2 – Forme juridique du soumissionnaire :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Le candidat ne pourra pas se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour une même consultation.

3.3 – exigences minimales :

Les exigences minimales telles que mentionnées à l'article R2361-9 du Code de la Commande Publique devant être respectées portent sur l'intégralité des clauses techniques (en dehors de la

liste des installations à maintenir), les délais d'intervention et de réparation et les seuils des pièces détachées.

Cependant, le pouvoir adjudicateur précise que pourront faire l'objet de négociations les propositions financières : la DPF, le BPU et le coefficient k ainsi que le mémoire technique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer sans négocier.

ARTICLE 4 – Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché

4.1 – Enquête administrative sur la personne morale :

Sans objet

4.2 – Enquête administrative sur les personnes physiques :

Une enquête administrative des personnes physiques sera sollicitée par l'autorité contractante une fois le marché notifié.

Le titulaire devra respecter en tout point la procédure pour l'obtention et la délivrance des laissez-passer qui seront établis à priori. L'obtention éventuelle des badges est obligatoirement précédée d'un contrôle élémentaire à initier par le titulaire, en faisant compléter pour chacun des personnels concernés une fiche « SOPHIA » spécifique. Le délai d'instruction par fiche est de 2 mois pour un ressortissant français. Dès retour éventuel d'un numéro d'agrément individuel (valable 3 ans maximum), le titulaire est fondé à demander un badge d'accès pour une durée variable selon le plan d'activité de chaque personnel concerné (durée maximale d'un an), délai d'obtention du badge (2 semaines calendaires).

Les employés occasionnels et intérimaires sont autorisés, sous réserve d'avoir rempli les obligations citées dans le paragraphe précédent.

4.3 – Cyber sécurité :

Le titulaire devra désigner en son sein un point de contact Cyber (POC cyber) pour les besoins de ses prestations ; il sera garant des obligations contractuelles de cybersécurité de l'entreprise et de ses sous-traitants. **Une attestation de désignation du POC cyber et les attestations de formation des intervenants/POC cyber devront être fournies au stade de l'offre par le soumissionnaire.** En cas de changement de ce POC en cours d'opération, une nouvelle attestation devra être fournie.

Ce POC pourra utilement suivre le MOOC ("massive on line open course" = cours en ligne) gratuit de l'ANSSI afin de disposer du niveau minimal de sensibilisation.

4.4 – Mention « Diffusion Restreinte »

A ce jour, aucun document n'est estampillé « DIFFUSION RESTREINTE » mais des documents produits en cours de marché le seront. Dès création de ces documents « DIFFUSION RESTREINTE », l'entreprise devra respecter un engagement de confidentialité.

ARTICLE 5. - PRESENTATION DES CANDIDATURES :

5.1 – Généralités :

Les candidatures des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le candidat est informé que l'administration conclura le marché dans l'unité monétaire suivante " EURO "

Chaque dossier de Consultation (D.C.) est disponible gratuitement sur la PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat : <http://www.marches-publics.gouv.fr>).

La présente consultation est éligible au dispositif  (se référer à l'annexe 1 au RC)

5.2 – Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats :

- le présent règlement de consultation (phase candidature) et ses annexes :

- Annexe n°1 : Fiche DUME
- Annexe n°2 : Clauses de dématérialisation
- Annexe n°3 : Présentation du groupement
- Annexe n°4 : Présentation des références
- Annexe n°5 : Descriptif technique

5.3 - Modifications de détail au dossier de consultation :

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4 – Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (techniques et autres) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours

avant la date limite de remise des candidatures une demande dématérialisée via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se feront obligatoirement via la **Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE)** sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Le candidat doit s'assurer de sa capacité à remettre sa candidature.

Les paramètres à prendre en compte par le candidat sont : les capacités techniques de son matériel (tester la configuration de son matériel informatique), le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet qui peuvent considérablement augmenter le délai moyen de téléchargement.

Convention de nommage

Il est demandé aux candidats de respecter une convention de nommage des documents, de type :

N° de projet (DAF2024000209) – intitulé du document (DC1- DC2 – Kbis - annexe1 – note méthodologique - Qualifications etc...).

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son déchiffrement par le RPA.

Les frais d'accès

Les frais d'accès au réseau et à l'obtention d'un certificat de signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La boîte aux lettres du candidat (BAL)

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des candidats peuvent filtrer des envois venant de la plate-forme PLACE. Les candidats doivent être vigilants sur ce point et vérifier également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigées vers les « *courriers indésirables* ».

Manuel d'utilisation

Un manuel d'utilisation est disponible sur le site afin de faciliter l'utilisation de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site.

Difficultés

En cas de difficultés sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis [le lien suivant Assistance](#) ou en cliquant sur la languette Assistance.

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), que vous pouvez filtrer par catégorie.

Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée vous sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

5.5 – Visite de site :

Il n'est pas envisagé de visite de site au niveau des candidatures.

La visite du site sera effectuée avec les candidats autorisés à participer à la phase offres.

5.6 – Contenu de la candidature

5.6.1 dans le cadre du dispositif DUME



- Capacité juridique
 - Le formulaire DUME renseigné (format.XML uniquement).
 - Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats
 - Le tableau de présentation des membres du groupement pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 3 au RC) ou un document équivalent, comprenant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années disponibles,
 - OU
 - En cas de candidature individuelle, une déclaration présentant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années.
- Quel que soit la forme présentée :**
- Qualifications ou équivalent
 1. QUALIBAT 5274 – exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 mètres carrés
 2. LABEL RGE
 - Le questionnaire de références pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 4 au RC) ou un document équivalent. Le pouvoir adjudicateur exige que soient présentées 3 références réalisées par le candidat/groupement d'opérateurs économiques. Les références se répartissent ainsi :

Les trois références seront des références portant sur des prestations identiques ou similaires à l'objet du marché à savoir l'exploitation, la maintenance, la fourniture d'énergie et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, climatisation, chambre froide et des réseaux EF et ECS - P1/P2/P3.

Pour justifier des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour mémoire :

PM : L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

5.6.2 HORS dispositif DUME

- Capacité juridique

Lettre de candidature (obligatoire en cas de groupement) ou DC1 ou autre document permettant de s'y substituer, permettant au candidat de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévus par le code de la commande publique.

- Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats
- Le tableau de présentation des membres du groupement pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 3 au RC) ou un document équivalent, comprenant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années disponibles,

OU

- En cas de candidature individuelle, une déclaration présentant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années.

Quel que soit la forme présentée :

- Qualifications ou équivalent
 1. QUALIBAT 5274 – exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 mètres carrés
 2. LABEL RGE
- Le questionnaire de références pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 4 au RC) ou un document équivalent. Le pouvoir adjudicateur exige que soient présentées 3 références réalisées par le candidat/groupement d'opérateurs économiques. Les références se répartissent ainsi :

Les trois références seront des références portant sur des prestations identiques ou similaires à l'objet du marché à savoir l'exploitation, la maintenance, la fourniture d'énergie et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, climatisation, chambre froide et des réseaux EF et ECS - P1/P2/P3.

Pour justifier des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour mémoire :

PM : L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

5.6.3 pièces complémentaires de la candidature

Sans objet

5.7. – Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures :

Se référer à l'annexe 2 au règlement de la consultation – CLAUSE DE DEMATERIALISATION et notamment aux chapitres n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6

Le dépôt papier n'est pas autorisé, seuls sont acceptés les dépôts par voie électronique via la PLACE. En cas de dépôt papier celui-ci sera jugé irrégulier au sens de l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement ne seront pas retenus.

ARTICLE 6. NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES

6.1 – Nombre de candidatures admises :

Conformément aux articles R.2342-9 à R.2342-11 du code de la commande publique, **le nombre de candidats admis à présenter une offre, est limité à quatre (4).**

6.2 – Sélection des candidatures :

Les critères de sélection des candidatures sont énumérés ci-après :

Les candidatures recevables seront notées et classées en application des critères ci-dessous.

Les 4 candidatures sélectionnées seront celles qui obtiendront le plus de points.

Elles seront alors autorisées à présenter une offre en seconde partie de la consultation.

Les candidatures seront évaluées sur un total de 100 points répartis de la façon suivante :

- **Critère n°1 – Qualité des 3 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur ou document équivalent, notée sur 60 points (3 références notées chacune sur 20 points) :**

Les références seront présentées dans l'annexe 4 du présent RC. Seront pris en compte :

- La technicité équivalente sur des références portant sur des prestations identiques ou similaires à l'objet du marché à savoir l'exploitation, la maintenance, la fourniture d'énergie et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, climatisation, chambre froide et des réseaux EF et ECS - P1/P2/P3
- **Critère n°2 - Adéquation des capacités techniques et professionnelles des membres du groupement/ de l'entreprise à réaliser les prestations objet du marché, appréciée au vu du questionnaire références et de la note notée sur 40 points :**
- a) Capacité humaine dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :
 - du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.
 - b) Capacité matérielle dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :
 - du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présenté pour chaque référence, dans le questionnaire de référence ou document équivalent.
 - c) Démarche mise en place en matière de protection de l'environnement et protection des salariés en lien avec l'objet du marché (10 points), appréciée au vu :
 - De la démarche mise en place en matière de protection de l'environnement et protection des salariés présenté pour chaque référence dans le questionnaire de références ou document équivalent.

ARTICLE 7 – PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

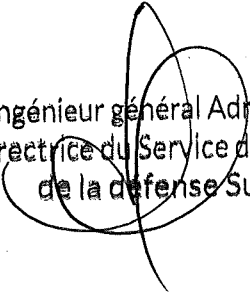
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
CCIRA de Bordeaux
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

A Bordeaux, le

Le pouvoir adjudicateur.



L'ingénieur général Adrienne ARBOLA
directrice du Service d'infrastructure
de la défense Sud-Ouest